

Comptes rendus

Année 2026



COMPTES RENDUS 2026

N°	INTITULÉ DU COMPTE RENDU
1/2026	Réunion bureau syndical – 29 janvier 2026
2/2026	Assemblée générale du comité syndical – 12 février 2026

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL **29 JANVIER 2026**

Nombre de Membres en exercice : 16

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Nombre de Membres excusés : 2

Nombre de Membres absents : 4

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-deux janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 10

LALLOUETTE Luc – DUPUY Jérémy – MALVAUX André – DEPUSET Marc – THOUMINE Bernard – LAMBLLOT Thierry – KOCIUBA Michel – FLAHAUT Jean-Luc – CHARLIER Sébastien – RENVOY Jean-Pierre

Absents excusés : 2

HIBLOT Olivier – NORMAND Michel

Absents : 4

ETIENNE Teddy – NOEL Jérôme – AFRIBO Joseph – PREVOTEAUX François

Procuration :

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte à 10 h 00 et présente les excuses des membres empêchés.

Monsieur Marc DEPUSET est nommé secrétaire de séance.

Préparation de l'Assemblée Générale du 12 février 2026

POINTS PRÉSENTÉS :

- 1 - Compte Financier Unique 2025
- 2 - Budget primitif 2026
- 3 - Lancement marché de travaux secteur SUD EST
- 4 - Cotisation GEME

Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 27 novembre 2025

Monsieur le Président soumet au vote le dernier compte-rendu de séance. Pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PRÉPARATION DES DOSSIERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12/02/2026

Monsieur le Président informe que l'Assemblée Générale se déroulera le jeudi 12 février 2026 à 18h30 au siège de la FDEA, zone le Pêcher - 08440 LUMES.

Il présente les questions qui seront délibérées lors de cette Assemblée Générale :

1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le président explique les finalités du Compte Financier Unique et fait la présentation du CFU 2025.

Monsieur le président précise que les résultats en fonctionnement et en investissement sont tout à fait satisfaisants et que le recours au 1068 ne sera pas nécessaire.

Madame Anne LAVIOLETTE souligne que l'effort collectif a permis d'obtenir de bons résultats.

Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur le Président. Le Comité Syndical sera invité à délibérer sur ce point.

2 – BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026. Il informe et explique la répartition des montants par imputation budgétaire.

Il précise que le total des dépenses de fonctionnement est plutôt stable par rapport au budget primitif 2025 malgré une petite augmentation du compte 611 impacté d'une part par la dépense d'abonnement des candélas EP qui apparaît pour la première fois suite à

la campagne d'installation de ce dispositif dans les communes, d'autre part par l'augmentation du montant des réparations effectuées sur les bornes de recharge.

Dans le chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés. Monsieur le Président rappelle qu'une 3^{ème} équipe d'agents de maintenance est en activité et que des communes, comme dernièrement CLIRON, continuent à transférer leur compétence éclairage public.

Pour le compte 73918 : reversement de la TICFE. Monsieur le Président rappelle les règles de perception de cette taxe ainsi que les nouvelles modalités de reversement délibérées en décembre 2025 aux communes urbaines de moins de 2000 habitants.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur le Président rappelle qu'une partie de la redevance R2 est reversée aux communes urbaines et que sur cette part, 30 % est conservée par la FDEA afin d'augmenter le montant de l'enveloppe dédiée aux travaux d'électrification dans les communes urbaines. Il précise l'importance d'avoir les communes urbaines dans les adhérents car sans eux les montants des redevances versées par Enedis seraient nettement moins importants.

En investissement, Monsieur le Président explique que le déficit de l'année 2025 à reporter au 001 est moins important qu'en 2024.

Il rappelle qu'un emprunt a été contracté en 2025 et qu'au vu des finances saines de la FDEA, la question d'un remboursement par anticipation pourra se poser en cours d'année.

En passant en revue le compte 2088 concernant les dépenses de détection et géoréférencement des réseaux enterrés d'éclairage public, Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} février 2026, toutes les communes doivent répondre aux DT/DICT. Si elles ne le font pas, elles prennent un risque en cas d'accident lors de travaux réalisés par une entreprise. Monsieur Jean-Pierre RENVOY demande qui du maître d'œuvre ou de la commune est responsable en cas d'accident. Monsieur le Président pense que la commune est responsable. Monsieur le Président précise que le géoréférencement dans les communes sera terminé en mai 2026 avec un peu de retard.

Au compte 21828 : autres matériels de transport. Monsieur le Président informe les membres qu'un véhicule utilitaire doit être remplacé et qu'un bon de commande a déjà été signé. Il indique également qu'il a été inscrit au budget primitif 2026 le montant d'un véhicule nacelle qui doit bientôt être remplacé. Il précise être déçu de la marque du camion nacelle actuel et qu'une autre marque sera commandée.

En recette d'investissement et plus précisément au compte 1321 relatif aux subventions versées par le FACE. Monsieur le Président explique que des échanges ont lieu régulièrement avec les agents du ministère afin de bénéficier de subventions supplémentaires pour effectuer des travaux d'électrification mais aussi en éclairage public et dans le domaine des énergies renouvelables.

Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur le Président. Le Comité Syndical sera invité à délibérer sur ce point.

3 – LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX SECTEUR SUD EST

Monsieur le Président explique qu'il convient de remettre en concurrence cet accord cadre car l'actuel arrive à échéance fin décembre 2026.

Il précise que celui-ci sera rédigé sur les mêmes bases techniques et administratives que celles de nos autres marchés du même type et sera établi selon les modalités suivantes:

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1er janvier 2027
- Mini 1 000 000€ et maxi 5 000 000€ sur les 4 années potentielles du marché

Monsieur le Président espère que les prix resteront cohérents avec les autres marchés.

Ainsi, il sera demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur le Président. Le Comité Syndical sera invité à délibérer sur ce point.

4 – COTISATION GEME

Monsieur le Président rappelle que la FDEA a décidé en 2019 d'adhérer à l'association GEME (Grand Est Mobilité Electrique) et qu'il convient d'en régler la cotisation annuelle d'un montant de 1 200 € pour l'année 2026.

Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur le Président. Le Comité Syndical sera invité à délibérer sur ce point.

QUESTIONS DIVERSES

~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

L'ordre du jour est terminé, Monsieur le Président remercie les membres de leur présence, souhaite aux élus qui se présentent aux élections municipales d'être réélus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Marc DEPUSET

LE PRÉSIDENT DE LA FDEA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Luc LALLOUETTE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ SYNDICAL **JEUDI 12 FEVRIER 2026**

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	86
<u>Nombre de Présents :</u>	50
<u>Nombre d'Absents :</u>	26
<u>Nombre d'excusés :</u>	7
<u>Nombre de procurations :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le douze février deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 50

COMMUNES URBAINES :

BONNE Francis - BOUCHER Joël - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY Jérémy - ESCOBAR André - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - LORDIER Gilbert - MARY Guy - ORTILLON Jean-Claude - CROIZIER Patrick - REGNAULT DE MONTGON Inès - RENOLLET Hubert - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST :

BOURGUIN Michel - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LAMBLOT Thierry - LATOUR Alain - LIEBEAUX André - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST :

CARON Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

BEAUDA Marie-Antoinette - HIBLOT Olivier - MOZET Yves - PETITPAS Denis

SECTEUR OMONT :

DECOBERT Philippe - ETIENNE Teddy - POIRET Nicolas - TUCCI Sylvia - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT :

DANNEAUX Dominique - LELAURIN Tony - MALVAUX André - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN :

AUBERT Denis - CHARLIER Sébastien - JEANNELLE Maurice

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE :

BODART Isabelle - DEJARDIN Jean-Michel - LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 7

BINET Denis - BISSEUX Bruno - DEPUISSET Marc - GILLE Daniel - JUBEAUX Laurent - PIERRE Jacqueline - SIMINSKI Rosanne

Absents : 26

AFRIBO Joseph - BECKRICH Hervé - BOUCHAT Jean-François - BURIDANT David - COLA Daniel - DE CARLI Eric - DENNEVAL Jean - DESIMEUR Jérôme - DESIRONT Gérard - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - GOBERT François - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LEPAGE Anaïs - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan - NOËL Jérôme - NORMAND Michel - PAPIER Anne - PESSIN Alexis - PETITQUEUX Dimitri - PONCELET Francis - VUIBERT Pierre

Procurations : 3

BINET Denis à LALLOUETTE Luc

JUBEAUX Laurent à REGNAULT DE MONTGON Inès

SIMINSKI Rosanne à ETIENNE Teddy

Assistaient également à l'Assemblée Générale :

Monsieur Stéphane ALLAIN, Directeur Territorial d'ENEDIS.

Le Président informe que les points à l'ordre du jour ont été présentés en séance du 29 janvier 2026 de la réunion de bureau et qu'ils ont été validés par les Membres.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Il présente les excuses de Monsieur Didier NICKELAUS, Trésorier et remercie Monsieur ALLAIN de sa présence.

Monsieur André MALVAUX est nommé secrétaire de séance.

POINTS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Compte Financier Unique (C.F.U) 2025
2. Budget Primitif 2026
3. Lancement marché de travaux secteur SUD EST
4. Cotisations GEME

INFORMATIONS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04/12/2025

Monsieur le Président soumet au vote le dernier compte-rendu de l'Assemblée Générale du 04/12/2025.

Pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
(Délibération n°01/2026)

Votants : 52
Pour : 52
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Monsieur le président explique les finalités du Compte Financier Unique et fait la présentation du CFU 2025.

Monsieur le président précise que les résultats en fonctionnement et en investissement sont tout à fait satisfaisants et que le recours au 1068 ne sera pas nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes ;

Affecte le résultat du Compte financier Unique 2025 au budget 2026 de la façon suivante : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépense) : 1 153 642,76 € .

Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recette) : 4 362 279,65 €.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 – BUDGET PRIMITIF 2026
(Délibération n°02/2026)

Votants : 53
Pour : 53
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026. Il informe et explique la répartition des montants par imputation budgétaire.

Il précise que le total des dépenses de fonctionnement est plutôt stable par rapport au budget primitif 2025.

En investissement, Monsieur le Président explique que deux projets importants ont été achevés en 2025 (construction du bâtiment, PCRS) ce qui entraîne une baisse des dépenses. En recette, Monsieur le Président indique qu'il faudra continuer à solliciter le FACE afin d'obtenir des enveloppes de subvention supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 tel qu'il est présenté en équilibre :

Investissement

Dépenses :	21 232 749,87 €
Recettes :	21 232 749,87 €

Fonctionnement

Dépenses :	11 674 137,20 €
Recettes :	11 674 137,20 €

Autorise le Président à exécuter le budget conformément aux dispositions légales et réglementaires.

**3 – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR ETUDES ET TRAVAUX
SIMULTANES POUR TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, DE CONSTRUCTION
DE GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE TRAVAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DU SUD EST DES ARDENNES**
(Délibération n°03/2026)

Votants : 53
Pour : 53
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Monsieur le Président explique que le marché pour la réalisation d'études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux neufs d'éclairage public sur le secteur géographique du Sud Est du département des Ardennes arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Il propose de lancer un nouvel accord-cadre à bons de commande selon les modalités suivantes :

- Procédure adaptée
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1er janvier 2027
- Mini 1 000 000€ et maxi 5 000 000€ sur les 4 années potentielles du marché

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**4 – COTISATION ANNUELLE – ASSOCIATION GEME (Grand Est Mobilité
Electrique)**
(Délibération n°04/2026)

Votants : 53
Pour : 53
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Monsieur le Président rappelle que la FDEA adhère à l'association Grand Est Mobilité Electrique.

Il informe les membres qu'un appel de cotisation pour l'année 2026 d'un montant de 1 200,00 € a été envoyé par l'association et propose d'effectuer le règlement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de régler la cotisation annuelle 2026 de 1 200,00 € à l'association G.E.M.E.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2026.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Stéphane ALLAIN qui fait un point sur le raccordement des stockeurs, le S3ENR et la tempête GORETTI. Il présente des schémas du réseau électrique en expliquant que depuis quelques années les producteurs sont raccordés sur le réseau et depuis peu on raccorde les stockeurs dans les mêmes conditions que les producteurs.

Monsieur Stéphane ALLAIN présente ensuite le schéma de raccordement des ENR validé par la préfecture de région qui planifie la construction de nouveaux ouvrages afin d'accueillir de la production.

